

ÉCHO MÉTAUX

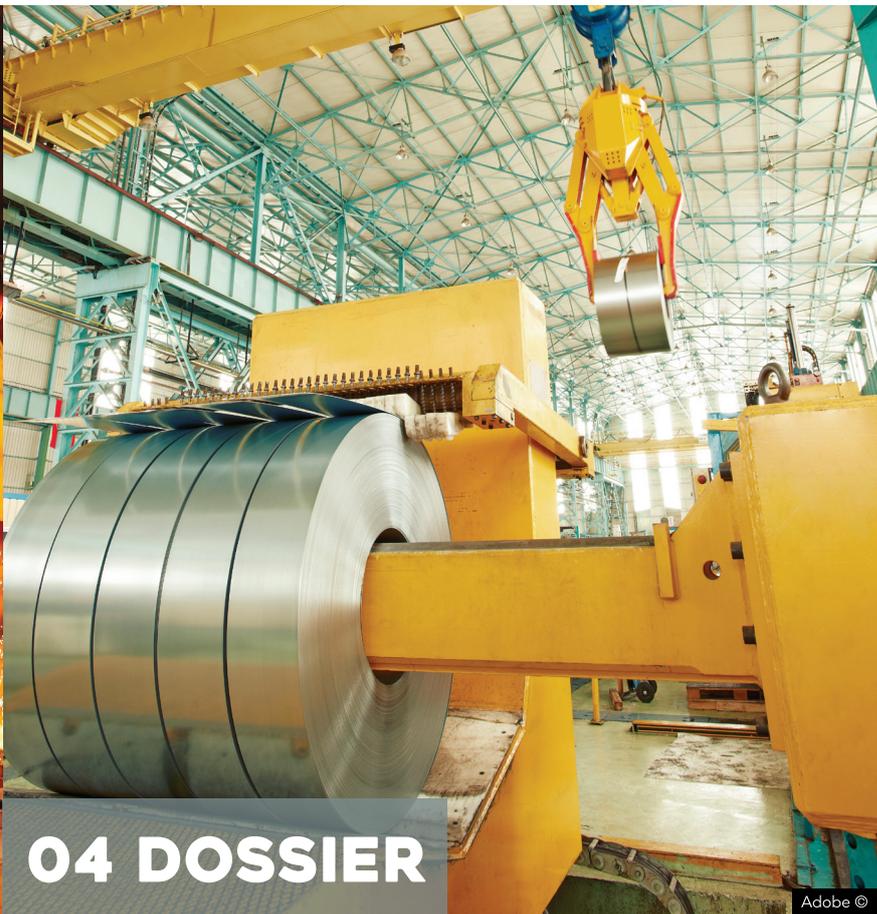
DOSSIER
SIDÉRURGIE,
L'HOMME MALADE
DE L'INDUSTRIE ?

INTERVIEW

EDWIN LIARD / STÉPHANIE LAGALLE-BARANES
« Pas de réindustrialisation sans les compétences
qui en sont le socle »

LE PORTRAIT

ANNE-MARIE CHOPINET
« Seul le collectif fait gagner »



Adobe ©

Adobe ©

04 DOSSIER

**SIDÉRURGIE,
L'HOMME MALADE
DE L'INDUSTRIE ?**

12 LES BRÈVES

**Nouveau soutien pour
le véhicule électrique**

19 RÉOLUTION DE LA CA FÉDÉRALE

22 LES CHIFFRES

Des chiffres et des mots

SOMMAIRE

03 ÉDITO

**Le développement,
c'est maintenant !**

13 LE PORTRAIT

ANNE-MARIE CHOPINET
« Seul le collectif fait gagner »

20 ACTUALITÉS

DANY DEVAUX
nous a quittés

14 INTERVIEW

EDWIN LIARD
**STÉPHANIE LAGALLE-
BARANES**

21 VOS DROITS

Canicule 2025

Ce mensuel est le vôtre... Organe officiel de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie, "ÉCHO MÉTAUX" est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents. Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie. Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions. Faites-nous part de vos expériences syndicales. Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération : Tél. : 01 53 94 54 27

ÉDITO

LE DÉVELOPPEMENT, C'EST MAINTENANT !

La force d'une organisation, et la nôtre n'échappe pas à la règle, se mesure au nombre de ses adhérents, militants et implantations, mais également à sa capacité à peser à tous les niveaux où peuvent s'améliorer les droits et les conditions de travail des salariés : entreprises, branches professionnelles et auprès des pouvoirs publics.

Si je n'éprouve pas de doutes quant à notre force actuelle, que notre dernier congrès à Amiens l'année dernière a encore illustrée, rien ne demeure immuable et il nous faut agir pour garantir notre avenir.

Au-delà de nos forces, cela passe donc aussi par une prise de conscience de ce que peuvent être nos faiblesses.

Aussi avons-nous décidé de regarder en face nos fragilités et nos forces et, surtout, d'agir.

Ce plan de développement, nous l'avons donc naturellement baptisé **AGIR**. Parce qu'il s'agit bien de cela : revenir sur le terrain, aller chercher les nouvelles générations, reconstruire là où nous ne sommes plus, construire là où nous ne sommes pas encore et renforcer nos actions là où nous sommes déjà forts. S'implanter, oui, mais également le rester.

AGIR, c'est une stratégie de développement complète, adoptée par la Commission Administrative Fédérale, qui vise à donner à notre organisation les moyens d'assurer sa pérennité, son influence, ainsi que son rôle indispensable dans la transformation sociale et industrielle de ce pays.

Oui, les mutations sont profondes. Oui, les populations changent, avec aujourd'hui près d'un salarié sur deux dans la métallurgie qui est cadre.

Oui, la Génération Z et bientôt la génération Alpha s'installent dans le monde du travail, et nous regardent trop souvent à distance. Trop de nos militantes et militants s'en vont à la retraite sans avoir d'équipe à laquelle transmettre tout leur savoir, leur expérience.

Nous sommes lucides.

Parce que le syndicalisme réformiste que nous portons est plus que jamais nécessaire. Parce que FO Métaux est une force qui compte. Et parce que nous ferons tout pour qu'elle le reste.

AGIR, ce sera aussi une méthode, des moyens concrets, des actions ciblées, des responsabilités partagées. Chaque USM, syndicat, section, équipe, chaque militant aura un rôle clef à jouer.

Les détails seront communiqués très prochainement. Mais ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que ce projet est plus qu'un plan de développement. C'est une promesse, celle de continuer à faire rayonner FO Métaux comme l'organisation forte, vivante, représentative et respectée qu'elle est.

Ensemble, reprenons le terrain.
Ensemble, faisons vivre le projet **AGIR**.

Valentin Rodriguez



DOSSIER SIDÉRURGIE, L'HOMME MALADE DE L'INDUSTRIE ?

Derrière les questions environnementales et réglementaires qui sous-tendent la crise de la sidérurgie se cachent des considérations économiques et industrielles qui ne peuvent être ignorées et exigent une réaction rapide et musclée de la part des pouvoirs publics. Explications.

Après l'automobile, qui effectue dans la douleur son électrification, c'est au tour de la sidérurgie de connaître les affres de la crise, sur fond de transition écologique. Et la mauvaise passe qu'elle traverse depuis déjà plusieurs mois semble appelée à se prolonger.

Si l'on en croit l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui a publié le 27 mai un rapport sur la question, les surcapacités mondiales de production d'acier ne fléchiront pas avant 2027. Les métallos ont encore de mauvais jours devant eux. D'autant que les causes de la crise sont autant structurelles que conjoncturelles. Depuis le début de la décennie, les sidérurgistes européens font face à l'acier russe, brésilien et turc, produit à bas coût en l'absence de normes environnementales ou sociales, et qui inonde le marché européen en contournant les protections douanières. Comment ? En livrant des demi produits (brames, c'est-à-dire des blocs d'acier), des produits non finis totalement libres de droits en Europe (voir p.11). En 2019, une nouvelle crise de la sidérurgie surgissait, trois ans après la précédente, laquelle n'avait trouvé d'issue que dans la mise en place de protections anti dumping face aux surproductions chinoises. Qui sont de retour, la Chine visant l'Europe pour écouler ses surplus après la fermeture du marché américain, conjuguée à l'atonie de son propre marché intérieur...

ÉCRANS DE FUMÉE

A l'époque déjà, les industriels avaient dénoncé les prix de l'électricité, le coût des émissions de CO₂ et l'effondrement

de la demande, présentant ces trois facteurs périphériques comme centraux au lieu de s'attaquer à la véritable cause du problème : les importations. Si aujourd'hui, les causes fallacieusement pointées hier sont devenues plus sérieuses, les conséquences, elles, restent les mêmes : des arrêts d'outils de production et des suppressions d'emplois massives, avec pour effet de favoriser une nouvelle augmentation des importations qui débouchera sur de nouveaux arrêts et plus de suppressions d'emplois. On voudrait fragiliser la sidérurgie qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Et ce n'est pas la récente séquence qui va rassurer les salariés.

L'Allemagne ouvre le bal fin 2024, quand ThyssenKrupp annonce se séparer de 40 % des effectifs de sa branche acier, soit 11 000 salariés. En mars dernier, c'est le britannique British Steel qui révèle préparer la fermeture de ses hauts fourneaux de l'Est de l'Angleterre. Au même moment, les droits de douane promis par l'administration Trump – jusqu'à 25 % de plus sur l'acier et l'aluminium étrangers importés aux États-Unis – viennent plomber un peu plus une situation déjà bien morose, marquée par la déprime globale de l'automobile et de la construction européenne (qui diminue la demande). En France, ArcelorMittal dévoile en avril un PSE de près de 650 salariés sur sept sites de production. Il vient s'ajouter au plan de délocalisation d'une partie de ses fonctions support européennes vers l'Inde, lancé en fin d'année et accompagné par le report de son plan de décarbonation. Le site de Dunkerque, qui devait en être le premier bénéficiaire avec un investissement de 1,8 milliard



LE PRIX DE L'ÉNERGIE, UN FACTEUR CLÉ

Un peu partout dans le monde de la sidérurgie, les négociations avec EDF font l'objet de la plus grande discrétion et toutes les attentions. Avec son électricité fortement décarbonée du fait d'un mix énergétique où le nucléaire figure en bonne place, la France jouit en effet de conditions de production enviables. A condition de savoir sécuriser ce qui reste un poste de dépense, et donc un facteur de compétitivité, pour les industriels. Depuis plusieurs mois, des contrats d'allocation de production nucléaire (CAPN) sont donc en cours de négociations dans l'industrie. EDF ne s'en cache pas, il s'agit d'une nouvelle politique commerciale découlant de la réforme du marché européen de l'électricité, qui encourage les engagements de long terme. Avantage pour les industriels : cela permet de réduire l'exposition à la volatilité des prix sur les marchés de gros. Pour EDF, c'est la garantie d'une meilleure visibilité pour financer les investissements indispensables à la transition énergétique. Des deux côtés de la table de négociation, cette limitation des risques est bienvenue. Pour des entreprises comme Aluminium Dunkerque, plus grand site de consommation électrique en France, avec près de 4 TWh (1 % de la consommation électrique française), c'est même indispensable.

d'euros, voit son avenir devenir flou. Les semaines et les mois qui suivent le PSE d'avril ressemblent à des montagnes russes, les Etats-Unis ne cessant d'alterner menaces et gestes d'apaisement sur le front tarifaire, tandis qu'Arcelor-Mittal souffle le chaud et le froid sur l'avenir de ses sites. L'Europe, auprès de laquelle le secteur tirait pourtant le signal d'alarme dès 2019, pointant des mesures de protection inefficaces, choisit ce moment pour dégainer enfin son plan acier. Il doit limiter les quotas d'importations d'acier mis en place par le mécanisme de sauvegarde, mais aussi renforcer la taxe carbone aux frontières et créer des débouchés pour

HAUSSE DES RECOURS EN JUSTICE

La distorsion de concurrence est telle que certains observateurs n'hésitent plus à parler d'une « bulle de l'acier » en partie alimentée par les financements publics. En effet, les subventions représentent 2,5 % des revenus des entreprises chinoises de l'acier (dont financements inférieurs au marché et allègements fiscaux), soit dix fois plus que la moyenne des pays membres de l'OCDE. Pour traiter le problème, l'organisation appelle à une « coopération internationale pour des règles du jeu équitables sur le marché mondial de l'acier ». Si notre Fédération s'associe sans peine à cette demande, elle constate néanmoins qu'il en faudra plus pour changer la donne, et que pour le moment, le combat se mène aussi sur le terrain judiciaire. Car en attendant, les recours en justice vont bon train : 81 enquêtes anti-dumping concernant des produits sidérurgiques ont été ouvertes par 19 Etats dans le monde en 2024, contre 16 procédures engagées un an plus tôt. En ligne de mire, les producteurs asiatiques concentrent 80 % des procédures, la Chine en tête avec à elle seule pour plus du tiers du total !

l'acier vert européen avec la création de marchés pilotes. « Insuffisant ! dénonce FO Métaux, qui exige un moratoire acier immédiat. Nous refusons la fermeture programmée de l'ensemble des hauts-fourneaux de Fos-sur-Mer et Dunkerque, tonne le secrétaire fédéral Paul Ribeiro, et demandons la remise en état des installations ainsi que le maintien de l'ensemble des emplois associés. Il est impératif que soient réalisés les investissements indispensables pour garantir notre souveraineté économique, industrielle et de défense. » Pour notre organisation, il est également nécessaire de mettre en place immédiatement un dispositif douanier et fiscal efficace à nos frontières, qui interdit l'écoulement sur le marché français de l'acier des produits extra-européens, voire européens, qui ne remplissent pas les mêmes règles environnementales, fiscales ou sociales que celles que nous appliquons à nous-mêmes. « Nous revendiquons une transition environnementale juste qui ne sacrifie pas les travailleurs au nom de la décarbonation », martèle le syndicaliste. Après présentation au ministère de l'Industrie et devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, cette demande de moratoire ne rencontre, pour le moment, qu'un silence pesant et embarrassé qui en dit long alors qu'il est pourtant incontournable si l'on veut lutter contre une nouvelle phase de désindustrialisation européenne...

RÉALITÉS ET PRÉTEXTES

Après de longs atermoiements, ArcelorMittal finit par donner des gages le 15 mai quant au maintien de son implantation industrielle en France, avec notamment la relance de son projet de four à arc électrique géant -2 millions de tonnes de capacité annuelle sur Dunkerque, présentant la décision comme « la première étape de [sa] décarbonation en France ». La décision finale d'investissement, pour un montant de 1,2 milliard d'euros, pourrait être prise après l'été. Un conditionnel qui ne rassure pas, vu les trous d'air des derniers mois. D'autant que le groupe ne

s'avance pas sur le reste de son plan de décarbonation et ne revient pas non plus sur son plan de suppression de 638 postes en France. Pour le sidérurgiste, cet investissement dans un four à arc électrique revient à scinder en deux son plan initial de 1,8 milliard d'euros, dont 850 millions d'euros d'aides publiques apportées par l'Etat. Celui-ci prévoyait de construire une unité de réduction directe du fer (DRI), capable de « réduire » le minerai grâce à du gaz naturel ou de l'hydrogène (voir p.9), ainsi que deux fours électriques. Capables de fondre de la ferraille, issue de chutes de production ou de produits en fin de vie, pour le recycler en acier, ils sont moins émetteurs de CO₂ que les hauts-fourneaux et assurent déjà plus de 40 % de la production d'acier brut en Europe.

Pour sauver la sidérurgie, FO Métaux réclame un moratoire sur la décarbonation.

« On parle d'une phase 1. Le plan de décarbonation de Dunkerque sera évolutif », prévient le président d'Arcelor-Mittal France. D'autres projets similaires sont en cours en Espagne et aux Etats-Unis. Le groupe dit voir dans le projet français le moyen de conforter la production d'acier vert à Dunkerque, indispensable pour le maintien en aval de toute la filière, mais en limitant les investissements et les risques. La question de la localisation de l'unité de DRI, en revanche, reste ouverte. Pour l'instant, le projet de construction d'une installation à Dunkerque reste suspendu, faute de modèle économique viable, notamment du coût de l'énergie. D'autant que le bouclage du financement du 1,2 milliard d'euros reste encore à finaliser, les 850 millions d'euros de subventions accordées par l'Etat début 2024, et validées par la Commission européenne, ne s'appliquant qu'au projet de construction du DRI et ne pouvant donc pas être utilisés pour le four électrique.



Derrière ces problématiques industrielles, une réalité s'impose pourtant à tous : l'impératif écologique, s'il ne peut être nié, constitue aussi le commode faux-nez d'une logique économique froide, qui explique bien la brutalité des restructurations en cours. Au niveau mondial, c'est chaque année près de 1,9 milliard de tonnes d'acier qui sortent des hauts-fourneaux (dont près de 800 en Chine) pour à peine 8 millions de tonnes (0,4 % du total) sur le sol national. La France a divisé par deux sa production d'acier primaire en 5 ans, pourtant les émissions mondiales de CO₂ n'ont pas chuté sur la même période. Entre un quart et un tiers de la consommation européenne est importé. La fermeture de notre production amplifie la pollution mondiale en déplaçant les émissions vers des pays moins réglementés. La vérité c'est que cette stratégie pour mener la « transition verte » conduit à produire le même tonnage avec beaucoup moins salariés sur notre territoire (casse sociale, réduction de la masse salariale, perte de compétences, licenciements...). « Il ne faut pas s'y tromper, prévient Paul Ribeiro : c'est une guerre économique, idéologique et industrielle qui est engagée ; nos adversaires n'ar-

rêteront pas leur course, ni leur production carbonée. » Le virage vers l'acier vert dans les conditions actuelles du marché n'est tout simplement pas rentable. Il demande des investissements et aura un prix, que personne ne veut payer pour l'instant.

UN AVENIR À PRÉPARER

Ce qui n'empêche pas des avancées. De nouvelles lignes électriques vont ainsi garantir l'approvisionnement en énergie du site de Fos-sur-Mer. C'est essentiel pour encourager l'essor de filières industrielles bas carbone. Cela suffira-t-il à sauver la sidérurgie française ? « Non, la production d'acier en France et en Europe a besoin de mesures de protectionnisme urgentes face à une concurrence internationale déloyale », insiste Sylvain Ibanez, RSS FO Arcelor-Mittal. Pour notre organisation, la situation est claire : c'est toute une filière, socle historique de l'Europe industrielle, qui vacille. Il faut la défendre. Le secrétaire général de notre Fédération Valentin Rodriguez le revendique sans ambages : « le protectionnisme intelligent n'est pas un gros mot. Il est temps

d'assumer des politiques qui protègent, et non celles qui affaiblissent. De faire primer les emplois industriels sur les importations low-cost. De privilégier le travail, la compétence et l'indépendance plutôt que la soumission aux flux mondiaux incontrôlés. » Pour FO Métaux, sauver la production d'acier en France ne peut se faire qu'en étant capable de vendre un acier à un prix compétitif. La nationalisation d'Arcelor-Mittal que revendiquent certains ne le garantirait pourtant pas et n'assurerait pas non plus le maintien des emplois. « Nous ne sommes pas opposés à une intervention de l'Etat, précise Valentin Rodriguez, mais cela exige des milliards d'euros d'investissements massifs, dont il ne dispose pas. Notre organisation considère qu'il faut d'abord travailler sur le modèle économique de l'entreprise. »

Il ne s'agit pas seulement d'investir dans la formation des salariés pour les préparer aux nouveaux métiers de l'industrie verte. Il faut anticiper et accompagner ces transformations pour éviter une "casse sociale", garder en tête les risques de reproduire les erreurs des restructurations passées, comme celles des années 1970 dans le textile et la sidérurgie, qui ont conduit à des pertes massives d'emplois et à des préretraites forcées.

« Il ne faut pas s'y tromper, c'est une guerre économique, idéologique et industrielle. »

En somme, si la transition écologique est une nécessité pour répondre aux défis climatiques, elle ne doit pas servir de paravent à des logiques purement économiques. Une approche équilibrée, alliant impératifs environnementaux et justice sociale, est indispensable pour garantir une transformation durable et équitable de la sidérurgie. C'est l'avenir industriel de notre pays et celui du continent qui se jouent aujourd'hui, rien de moins.

À LA RECHERCHE D'UNE SIDÉRURGIE VERTE

Même si la préoccupation environnementale régulièrement invoquée pour justifier des mouvements en cours dans la sidérurgie n'est pas le seul facteur à l'œuvre, les impératifs de transition verte restent réels. Outre la réduction directe du minerai de fer (DRI), plusieurs procédés sont explorés par l'industrie sidérurgique pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.



Il n'y a pas de fumée sans feu. C'est pareil avec le CO₂. Tout l'enjeu pour la sidérurgie est donc d'en réduire la production ou de parvenir à des solutions de captage. Le four électrique apparaît comme une solution prometteuse.

Il participe déjà à la production d'acier recyclé et pourrait s'imposer comme alternative aux hauts-fourneaux avec le fameux DRI (voir page 9). Autre procédé que les industriels regardent avec intérêt le MOE (Melted Oxide Electrolysis) : l'électrolyse du minerai de fer, qui consiste à faire passer un courant électrique dans un électrolyte contenant du minerai fondu ou dissous. Ici, aucune émission de CO₂ et un fer métallique directement exploitable. Mais la technique est d'une prodigieuse gourmandise en énergie et reste pour le moment expérimentale.

Parmi les options étudiées, l'une utilise les installations existantes : celle de l'injection d'hydrogène dans les hauts-fourneaux. Ici, il s'agit de remplacer partiellement du coke par de l'hydrogène comme agent réducteur.

Moins coûteuse que la construction de nouvelles installations, cette technique pourrait réduire les émissions de CO₂ de 20 % et permettre le maintien des emplois existants, pour peu que soient réalisées des formations sur le nouveau procédé. Toujours en phase de test, elle butte cependant sur le même écueil que d'autres projets : une dépendance à l'approvisionnement en hydrogène vert à prix abordable...

Le captage du CO₂ émis pendant la production a longtemps tenu le haut du pavé, avec ULCOS (Ultra-Low CO₂ Steelmaking) dans le rôle du projet phare. Lancé en 2004, il visait à réduire de plus de 50 % les émissions de CO₂ liées à la production d'acier primaire en Europe. Coordinné par ArcelorMittal et soutenu par 47 partenaires industriels et académiques, il a exploré plusieurs pistes technologiques. Mais le retrait du géant indien du démonstrateur de Florange en 2012 lui a porté un coup fatal et, malgré des avancées techniques, il a été progressivement abandonné au profit d'autres initiatives. La réduction par fusion (procédé HIsarna), qui

repose sur la fusion directe du minerai de fer sans nécessité de coke, est également en phase de démonstration chez Tata Steel. Potentiellement compétitif, il nécessite cependant des investissements importants pour la mise à l'échelle. Moins dépendant de la qualité du minerai, il offre une réduction des émissions de CO₂ d'environ 20 % et, sous réserve de formation, offre aussi des opportunités dans la construction et l'exploitation de nouvelles installations.

Reste, pour verdir la sidérurgie, une possibilité déjà en cours de développement dans de nombreux autres secteurs industriels : l'économie circulaire et la sobriété. Le principe est simple : réduire la demande d'acier par le recyclage, la réutilisation et la réduction de la consommation. Les avantages sont nombreux. Sur le plan économique, c'est l'assurance d'une réduction des coûts à long terme. Côté emploi, la disparition des postes dans la production primaire peut être équilibrée par les créations dans le recyclage et la maintenance. Moins demandeuse d'investissements, cette manière de procéder contribue directement à baisser la consommation d'énergie et les émissions. Elle nécessite cependant un changement de comportement des consommateurs et des industries, et présente des limites dans certains secteurs nécessitant de l'acier de haute qualité.

Alors, quelle voie privilégier ? La décarbonation de la sidérurgie reposera certainement sur une combinaison de technologies et de stratégies. Une approche intégrée, tenant compte des spécificités régionales et des ressources disponibles, sera essentielle pour réussir cette transition vers une production d'acier plus durable.



DRI : L'AVENIR DE LA SIDÉRURGIE ?

A côté des hauts-fourneaux, c'est l'autre et unique procédé connu pour transformer le minerai de fer en acier. La DRI est-elle pour autant viable ?

Traditionnellement, la production d'acier se déroule en trois grandes étapes : d'abord l'extraction et la fusion du minerai de fer dans un haut-fourneau à l'aide de coke (carbone quasiment pur obtenu par pyrolyse du charbon via un procédé industriel dans une cokerie) pour obtenir de la fonte liquide. Ensuite, la phase suivante consiste à l'affinage de la fonte par injection d'oxygène pour brûler l'excès de carbone et la transformer en acier. Enfin, on aboutit à la mise en forme de l'acier liquide. Le processus, jugé aujourd'hui particulièrement énergivore et polluant, prend entre cinq et six heures. Autre technique : celle de réduction directe du minerai de fer, ou DRI (Direct Reduced Iron), une méthode sidérurgique innovante qui transforme le minerai de fer en fer métallique sans le faire fondre.

Contrairement aux hauts-fourneaux traditionnels qui utilisent du coke à plus de 1 500 °C, le DRI opère à environ 1 000 °C dans un four à cuve, où le minerai est exposé à un gaz réducteur (souvent du monoxyde de carbone ou de l'hydrogène). Ce processus « dés-

habille » le minerai de son oxygène, le transformant en une éponge métallique appelée fer pré-réduit. Cette éponge est ensuite fondue dans un four électrique à arc pour produire de l'acier.

Une technologie pour l'instant minoritaire

Le DRI se veut ainsi une alternative plus propre et plus flexible à la sidérurgie traditionnelle, ouvrant la voie à une production d'acier moins dépendante du charbon. Cependant, la méthode reste pour le moment expérimentale et n'offre pas de capacités de production massives, ne représentant que 1% de la production mondiale d'acier primaire. Si les coûts d'investissement et d'exploitation sont intéressants, la nécessité d'accompagner sa mise en place de structures de production d'hydrogène vert constitue un frein important. Cette limite se retrouve d'ailleurs au plan environnemental, puisque l'hydrogène, quand il n'est pas « vert », affiche un bilan carbone lourd (s'il est

issu du craquage de gaz naturel, compter 10kg de CO₂ par kilo d'hydrogène produit), et qu'à défaut, il faut utiliser des ressources fossiles, ce qui revient à déplacer le problème sans le résoudre. Il nécessite en outre un minerai de haute qualité. Sur le front de l'emploi, il promet la création de postes dans les technologies propres et des conditions de travail plus saines. Néanmoins, la transition vers le DRI peut entraîner des suppressions d'emplois dans les installations traditionnelles, nécessitant des programmes de reconversion pour les travailleurs concernés.

UN PROGRÈS À RELATIVISER

En résumé, le procédé DRI représente une avancée significative vers une sidérurgie plus durable, avec des bénéfices notables sur les plans économique, environnemental, industriel et social. Cependant, sa mise en œuvre nécessite des investissements importants, une adaptation des infrastructures existantes et une attention particulière aux impacts sociaux pour assurer une transition équitable.

De nombreux pays et entreprises s'y intéressent de près, en tête desquels l'Inde et l'Iran. Reste que le DRI ne pourra jouer un rôle clé dans la décarbonation de l'industrie sidérurgique mondiale qu'avec un soutien étatique solide en Occident, et à condition que les avancées technologiques sur lesquelles il se base arrivent à maturité. Derrière les interrogations techniques, peut-être faudrait-il ne pas perdre de vue une autre question, souvent éludée, mais non dépourvue de sens : « avons-nous besoin autant d'acier sale ? », demande Paul Ribeiro. Et le secrétaire fédéral de prendre du recul sur le sujet en posant une autre question, dans un registre plus déroutant : « Stopper la dérégulation climatique et la destruction de l'environnement nécessaire au maintien de la vie sur Terre peut-il reposer sur les mêmes modèles économiques et politiques (libéraux, dictatoriaux, commerciaux, financiers...) qui ont conduit à la situation actuelle ? Modifier les outils n'aura qu'un impact limité si l'on ne se penche pas sur la formule qui préside à leur utilisation... »

Actys Expertises

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES *ec*

Notre cabinet d'expertise-comptable est dédié exclusivement aux représentants du personnel (CSE, Organisations Syndicales...) et tourné à 100 % vers vos attentes. Chaque expertise est unique, objective et n'a pour seul objectif que de répondre à vos besoins.

Nos conseils et analyses n'ont de sens que parce qu'ils mettent notre valeur ajoutée au service de votre négociation et vous permettent d'alimenter votre politique contractuelle et de rééquilibrer le dialogue social.

Notre approche est pluridisciplinaire grâce à une équipe regroupant des financiers, économistes, juristes, experts en négociation sociale et auditeurs industriels.

ACTYS-EXPERTISES est basé en région parisienne et nous intervenons partout en France.



01 46 70 60 17

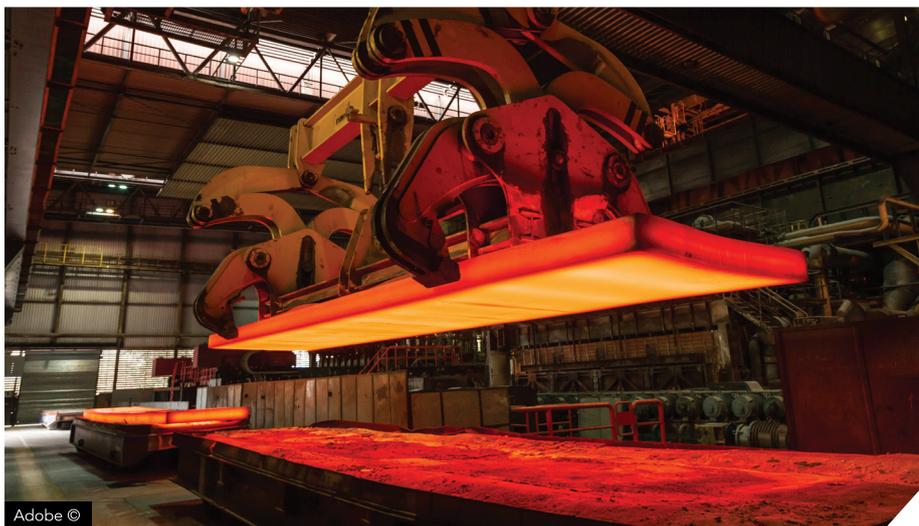


info@actys.expert

DROITS DE DOUANE : LE GRAND ENFUMAGE

Au fil des crises successives, l'arme des droits de douane a régulièrement été brandie comme la solution miracle pour sauver la sidérurgie.

L'assertion résiste cependant mal à un examen un peu approfondi.



Les producteurs d'acier ont réussi à contourner les droits de douane européens en exportant non pas de l'acier fini (feuilles, bobines, poutres, etc.), mais des brames, c'est-à-dire des lingots d'acier, classés comme produits semi-finis destinés à être transformés par l'industrie locale — ce qui les exclut souvent des droits de douane dits punitifs. Ces brames ont ensuite été transformées en Europe par des aciéristes ou des laminaires locaux, qui ont ainsi pu proposer de l'acier à des prix compétitifs, en contournant les restrictions initiales tout en offrant à certains pays, notamment en Asie, des débouchés pour leurs productions. Comment ce subterfuge a-t-il été possible, et qui en a tiré profit ?

En premier lieu, ce sont les aciéristes non intégrés (sans hauts fourneaux ni unités de production primaire) qui y ont trouvé leur compte en accédant à une matière première à bas coût. Autres acteurs : les entreprises de négoce de matières premières, qui ont pu jouer sur les marges entre brames importées et produits finis. Ensemble, ils ont œuvré pour maintenir les brames

hors du champ des droits de douane, y compris par un lobbying féroce qui a rencontré une certaine tolérance, voire une complicité passive. En face, certaines autorités nationales ou instances européennes n'ont pas eu trop de mal à fermer les yeux. Dans une logique de flexibilité d'approvisionnement, importer des brames à prix cassés permettait de préserver l'activité industrielle locale dans des pays dépourvus de sidérurgie primaire. Cette mansuétude a également eu un rôle dans les relations diplomatiques internationales, où les rouages du commerce gardent contre vents et marées une souplesse inaltérable...

FO Métaux exige un protectionnisme intelligent

Cela étant, ce montage est de plus en plus critiqué. Les producteurs européens intégrés (ArcelorMittal, ThyssenKrupp, etc.) dénoncent depuis quelques années une distorsion de concurrence insupportable, car ils sup-

portent des coûts bien plus élevés en produisant les brames localement, là où d'autres jouent la carte du dumping. Les organisations syndicales, dont FO Métaux, n'ont pas attendu que les industriels et les politiques se réveillent pour s'alarmer d'une perte de souveraineté industrielle, avec une dépendance accrue à l'importation de brames à bas coût.

Aujourd'hui, l'étau se resserre progressivement, notamment dans le cadre du Green Deal européen, considérant que ces importations de brames risquent également de saper les efforts de décarbonation de l'industrie européenne. Depuis 2023, l'Union européenne a mis en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), qui vise à taxer les importations de produits intensifs en carbone, dont l'acier, pour rétablir une équité avec les producteurs européens soumis au marché carbone (EU ETS). À partir de 2026, les brames seront pleinement concernées par cette taxe carbone, ce qui réduira leur avantage compétitif, surtout si elles proviennent de pays très émetteurs. Depuis 2018, l'UE a aussi instauré un système de quotas tarifaires sur l'acier, y compris pour certaines catégories de produits semi-finis, dont les brames. Elles sont soumises à un quota global, au-delà duquel des droits de douane (généralement 25 %) s'appliquent, ce qui limite en partie les abus, sans pour autant les empêcher complètement.

Le contournement des droits de douane via les brames est un cas d'école de faille réglementaire exploitée intelligemment par des industriels, avec l'assentiment implicite d'acteurs économiques européens. Ce jeu d'équilibriste entre protectionnisme et intérêts industriels a permis à certains de prospérer, certes... mais au prix d'une fragilisation de la sidérurgie européenne intégrée.

LES BRÈVES

L'ACTU EN BREF



NOUVEAU SOUTIEN POUR LE VÉHICULE ÉLECTRIQUE

L'Etat s'est-il aperçu que la transition de l'automobile vers l'électrique dépend pour une bonne part du soutien public ? Toujours est-il qu'après la fin annoncée des aides à l'achat pour les particuliers désirant s'équiper d'une voiture électrique, les pouvoirs publics prévoient de lancer un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition, baptisé « Coup de pouce ». Validé par le Conseil supérieur de l'énergie, il fera porter la charge de ce financement non plus sur l'Etat mais sur les entreprises qui vendent de l'énergie (pétrole, gaz, électricité...), à travers les certificats d'économies d'énergie (CEE). Ce serait donc une nouvelle application du principe « pollueur-payeur » qui viendrait soutenir l'effort de transition énergétique. Si la prime sera en théorie plus généreuse que l'ancienne et donc plus incitative, reste à la pérenniser pour soutenir réellement l'électrique. Or, pour le moment, elle ne durerait que jusqu'à la fin de l'année, alors que, comme l'a démontré notre organisation, l'électrique a besoin de soutien dans la durée...

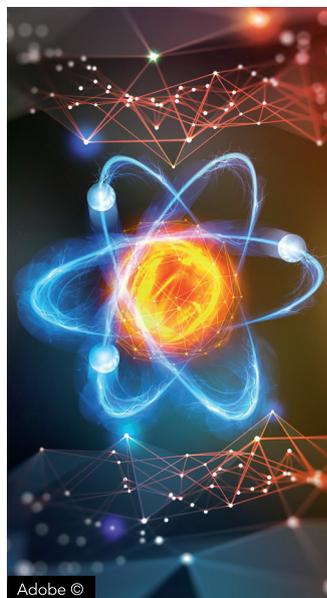
LES DROITS DES TRAVAILLEURS EN CHUTE LIBRE

Selon la Confédération internationale du travail (CSI), qui a publié le 12 juin la 11^{ème} édition de son « Indice CSI des droits dans le monde », l'Europe est la région où le respect des droits des travailleurs s'est le plus détérioré en dix ans. Le continent américain suit de peu, d'après la CSI, qui considère également que, globalement, « la démocratie est en danger ». Elle observe que 87 % des pays auraient violé le droit de grève et 80 % le droit de négociation collective. En France, la CSI pointe un dialogue social « en état de siège » dans les petites et moyennes entreprises depuis « des réformes régressives en 2017 ». Bien que peu rassurants, ces chiffres n'en démontrent pas moins une réalité : l'action du syndicalisme est plus que jamais nécessaire pour défendre les salariés et leurs intérêts.



CONTRE LA PÉNIBILITÉ, LA SOLUTION ROBOTIQUE

Il semble sorti droit d'un film de science-fiction et pourtant, le robot humanoïde Calvin-40 pourrait remplacer les salariés dans la réalisation des « tâches très contraignantes et non ergonomiques », notamment sur le port de charges lourdes ou les gestes répétitifs. Développé par la start-up française Wandercraft pour le groupe Renault, il est actuellement testé sur un des sites du constructeur. L'enjeu est également de prendre pied rapidement sur ce marché où la Chine, déjà, a pris de solides positions.



NUCLÉAIRE : L'EUROPE DOIT INJECTER 241 MILLIARDS D'EUROS

Les besoins d'investissement dans le nucléaire d'ici à 2050 pour que l'Europe puisse tenir ses objectifs climatiques et de souveraineté ont été évalués par la Commission européenne. Son diagnostic est net : il faudra débloquer 241 milliards d'euros pour prolonger les réacteurs européens existants et en construire de nouveaux, afin de parvenir à augmenter de plus de 10 % les capacités installées. La somme peut sembler modique, quand on sait que les six EPR2 français devraient coûter une centaine de milliards, mais elle ne prend pas en compte les petits réacteurs modulaires (SMR), ni les réacteurs modulaires avancés (AMR), les microréacteurs ou encore ce qui est l'avenir de la filière, à savoir la fusion. Autrement dit, la filière a un bel avenir !

LE POR- TRAIT

ANNE-MARIE CHOPINET,
« SEUL LE COLLECTIF
FAIT GAGNER »

Après plus de 25 années consacrées à la défense des salariés, Anne-Marie Chopinet, 61 ans, se consacre au développement de notre organisation chez Thales Group. S'appuyant sur le réseau FO, elle entend faire grandir la force des métallos.



« POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LE DÉVELOPPEMENT
SYNDICAL, TÉLÉCHARGEZ
LA VIDÉO. »



Rien dans son parcours ne destinait Anne-Marie Chopinet au syndicalisme. Ecole de commerce et 3^{ème} cycle management et marketing, puis une école d'ingénieur un peu plus tard pour muscler ses connaissances techniques : « j'ai toujours été cadre, confie-t-elle, et rapidement à haut niveau ».

Elle débute chez HP puis passe chez Agena (solutions informatiques) où elle occupera successivement les fonctions de commerciale, chef des ventes et responsable de formation. C'est alors qu'elle fait sa première rencontre avec un des maux de l'industrie régulièrement dénoncé par FO : les licenciements boursiers. L'entreprise, après des difficultés financières de son actionnaire, est cédée à un repreneur opportuniste qui la revend à la découpe. Après un court passage chez Coca-Cola, elle entre chez Gemplus, leader mondial de la carte à puce, qui deviendra Gemalto, puis sera racheté par Thales en 2019.

Deux ans après son arrivée, un PSE frappe la production. Sur son site, à Gemenos (Bouches-du-Rhône), près de 800 postes sont sur la sellette. Le choix assumé de traiter les salariés comme des variables d'ajustement la révolte et la pousse à réclamer un véritable accompagnement pour les personnes concernées. « Aide à la rédaction de CV, simulations d'entretiens, appui personnalisé... On ne pouvait pas les laisser seuls aux portes de l'usine. » Mais la direction ne suit pas... C'est du côté des organisations syndicales qu'Anne-Marie trouve à qui parler. Non syndiquée, elle débarque dans le local FO et se met au service des salariés victimes du PSE. Un choix qui ne doit rien au hasard ! Entre un syndicat maison acquis à la direction et d'autres trop radicaux à son goût, le sérieux et la solidité du syndicalisme réformiste ont tôt fait de la convaincre. Rapidement, elle rencontre l'équipe de l'UD des Bouches-du-Rhône et se découvre l'envie d'aller plus loin. « L'ouverture d'esprit de FO, le discours pertinent et la solide formation proposée aux élus m'ont montré que les cadres y ont toute leur place. Je savais pouvoir apporter beaucoup. Formée

comme les dirigeants, je ne pense pas comme eux mais je sais comment ils fonctionnent, ce qui est indispensable pour ne pas se faire balader pendant les négociations. » Après le PSE, elle intègre l'équipe FO, apportant rigueur et méthode. Elle devient RS au CHSCT, puis sera ensuite DS, DSC et coordinatrice FO Thales. Un parcours qui s'effectuera sur la durée, sans précipitation, en parallèle d'une activité professionnelle exigeante, qui l'envoie régulièrement à l'étranger. Sans oublier sa vie familiale. « Il faut être très organisée et déterminée pour tout mener de front » sourit-elle.

Aujourd'hui, elle se consacre au développement, après tant d'années où tout son temps n'était disponible que pour la défense des salariés. Pourquoi ? Parce qu'il a fallu affronter cinq PSE, deux rachats (presque trois), et même une tentative de siphonnage de brevets de haute technologie par la CIA. L'affaire a mobilisé l'Élysée, la DGSE... et FO. L'UD a joué un rôle clef, Anne-Marie servant d'intermédiaire avec le directeur des brevets. « L'appui de l'organisation a été décisif », assure-t-elle.

Chez Thales neuf sociétés juridiques (qui sont comme des divisions) coexistent, rassemblant 52 sites en France. FO n'est présente que dans trois de ces sociétés, avec six implantations seulement. Si notre organisation est n°1 sur certains sites, comme chez Alenia Space, elle plafonne à 6,4 % sur le groupe. « Il a donc fallu cibler des sites, en lien avec le collectif FO, puis ensuite recenser les soutiens locaux capables d'appuyer la dynamique », détaille la syndicaliste. Sur ce plan, les USM ont fait toute la différence. Des rencontres comme Aurélien Flau, dans le Maine-et-Loire ou Sébastien Jacquet dans les Yvelines, et bien d'autres, ont été précieuses. « Ensemble, on peut tout faire. Seul, on n'est rien, résume Anne-Marie. Ces liens permettent de briser l'isolement, de recevoir l'énergie des autres et de repartir à la bataille. » Sur le dernier cycle électoral, le gain a été modeste, à 0,7 %. Qu'importe. « Ce qui compte, ce n'est pas la vitesse, c'est la progression », conclut-elle.

EDWIN LIARD
Président d'OPCO2i
et secrétaire fédéral FO

**STÉPHANIE
LAGALLE-BARANES**
Directrice générale d'OPCO2i



INTERVIEW

« Pas de
réindustrialisation
sans les compétences
qui en sont le socle »

À travers ses 29 branches professionnelles et ses 2,9 millions de salariés couverts (dont la moitié dans la métallurgie), Opco 2i est l'un des plus puissants et stratégiques organismes du paysage de la formation professionnelle. Quelques mois après l'arrivée de FO à sa tête, Echo Métaux s'entretient des enjeux du secteur avec son président Edwin Liard, également secrétaire fédéral, et Stéphanie Lagalle-Baranes, sa directrice générale.

Quelques mois après le changement de gouvernance de Opco2i, qui a vu FO en prendre la présidence, quel état des lieux dresseriez-vous de la formation professionnelle ?

Edwin Liard : Beaucoup de nuages encombrant l'horizon de la formation professionnelle, avec des enjeux liés à la future Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) et des budgets toujours plus contraints. Depuis la création de Opco2i, nous avons démontré l'efficacité du paritarisme qui régit son fonctionnement, en tant que bon modèle pour fournir un appui aux branches, aux entreprises et aux salariés sur la formation, et plus particulièrement dans les petites structures. Pour autant, il faut encore que le gouvernement, France Compétences et ceux qui fixent les budgets nous donnent réellement les moyens d'agir. On ne peut se fixer la réindustrialisation comme horizon, ainsi que les pouvoirs publics le clament avec régularité et constance, sans développer les compétences qui en sont le socle.

Stéphanie Lagalle-Baranes : La compétence a toujours été au cœur du développement et du fonctionnement des entreprises, en particulier dans les secteurs industriels que nous couvrons. La crise sanitaire a mis en lumière des urgences en la matière. Le plan de relance, puis le contexte géopolitique, ont encore renforcé cette centralité. Opco2i a aussi hérité de nouvelles missions positives : prospective emploi, promotion des métiers, certification... Le secteur industriel nous offre une cohérence d'intervention qui découle de son homogénéité. Toutefois, la réforme de 2018 a laissé des fragilités financières, notamment sur l'alternance, qui affectent désormais l'ensemble de nos dispositifs, jusqu'au fonctionnement même de l'Opco.

Les financements s'imposent comme une question récurrente au cœur de la formation professionnelle. L'an dernier, ce sont près de 70 millions d'euros de formations industrielles qui n'ont pas pu être engagés, faute de financement. Peut-on parler d'un problème de cohérence entre les objectifs affichés par les pouvoirs publics et les moyens affectés à leur réalisation ?

EL : Je ne pense pas que les souhaits formulés concernant la formation professionnelle tiennent des vœux pieux, mais les moyens ne suivent pas. Lors du plan « convention relance industrie », conclu avec le ministère du Travail dans le cadre du FNE, des budgets significatifs ont permis d'importantes réalisations. Aujourd'hui, le budget dédié au développement



Je ne pense pas que les souhaits formulés concernant la formation professionnelle tiennent des vœux pieux, mais les moyens ne suivent pas.

des compétences est tombé à zéro. J'ai le sentiment que les cotisations des employeurs sur la formation professionnelle, qui représentent des sommes considérables, sont parfois vues comme une manne qu'il serait bien commode d'utiliser pour d'autres fins. On ne peut pas les considérer comme une source financière tout en s'abstenant de donner corps aux volontés de réindustrialisation qu'elles sont censées permettre ! L'industrie ne peut pas se développer sans compétences. C'est à partir de cette réalité qu'il faut raisonner. Les grands groupes s'en sortiront, mais les PME de moins de 50 salariés ont besoin de notre soutien.

SLB : Le dispositif Fonds National de l'Emploi (FNE) Formation a servi pendant la période Covid puis ensuite pour relancer l'industrie mais s'est réduit jusqu'à sa suppression en 2025, alors pourtant qu'un dispositif comme l'APLD Rebond aurait mérité un appui financier, au même titre que le secteur de la défense, qui exprime de forts besoins en compétences. On constate en effet un manque de cohérence : un ministère nous demande de développer les compétences, un autre coupe les fonds. Avec 2,2 milliards d'euros par an, l'industrie est le premier contributeur de France Compétences, la gare de triage et de redistribution des fonds après collecte. Derrière, Opco2i récupère un milliard de moins à l'arrivée, qui ne va pas au développement des compétences des salariés de l'industrie. Depuis la création d'Opco2i, nous avons martelé auprès des pouvoirs publics l'impératif d'une certaine logique budgétaire, qui n'a pas encore rencontré d'écho. Pourtant c'est bien là que cette problématique des moyens qui ne sont pas en adéquation avec les objectifs prend sa source. Ici encore, le paritarisme prouve sa pugnacité puisque ce message a été porté avec constance par toutes les gouvernances successives, syndicales comme patronales. Espérons qu'il finisse par être entendu...

L'encre de la précédente réforme est à peine sèche qu'une autre semble poindre à l'horizon. L'audit demandé à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) par le gouvernement sur la mutualisation entre opérateurs de com-

pétences est-il un prélude à un remembrement des Opco ? Quels en seraient les inconvénients pour un domaine qui a d'abord besoin de stabilité ?

EL : Tout dépendra du contenu du rapport, dont la parution, initialement prévue pour juillet, devrait être retardée. Je ne crois pas à cette mutualisation. J'y vois surtout l'agitation d'un chiffon rouge ou un ballon d'essai de ceux qui voudraient réduire encore le nombre d'Opco. Beaucoup a déjà été fait en matière de mutualisation, et cela avait du sens. Aller au-delà n'offrirait aucune amélioration, aucun bénéfice notable. A ce compte, pourquoi ne pas se limiter à France Compétences comme opérateur unique ? L'idée n'est pas sérieuse, car elle ne serait absolument pas efficace. Des améliorations sont certes toujours possibles, mais le grand chamboulement serait contre-productif. Ce rapport peut aussi s'interpréter comme un coup d'aiguillon dans la perspective de la négociation du COM...

SLB : Il n'y a pas de « grand soir » à attendre sur l'organisation des Opco. Nous nous sommes déjà structurés sur un périmètre industriel cohérent, il n'est donc pas utile de pousser plus loin. Il serait en revanche envisageable de renforcer la coordination entre opérateurs, notamment sur des sujets comme le contrôle, la lutte contre la fraude, la qualité ou les achats mutualisés. Cela permettrait de se recentrer sur nos missions à valeur ajoutée.

Cet audit montre aussi que l'Opco est à un moment charnière de son existence, avec notamment des inquiétudes quant à son mode de financement. Dans la perspective des négociations qui vont démarrer à la rentrée sur la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM), quelles sont les ambitions de l'Opco et à quels risques est-il confronté ?

SLB : La question de la COM est d'abord celle de son optimisation, et nous avons une longueur d'avance sur les autres, car si notre gouvernance change, elle reste stable sur la ligne et les objectifs. Nous avons toujours eu la préoccupation d'une bonne utilisation des budgets et rendons régulièrement compte sur les objectifs de trajectoire d'efficacité. Nous voulons poursuivre l'optimisation en gardant des fenêtres sur les missions à valeur ajoutée, comme la prospective emploi ou la valorisation des métiers, la certification ou l'accompagnement des entreprises en proximité dans les territoires ; autant de domaines qui sont notre cœur de métier. L'enjeu est aussi celui du fléchage de fonds car les besoins augmentent. Certes, la mutualisation industrielle a permis d'optimiser sur le plan économique mais cela est allé de pair avec une ambition croissante notamment de la part des plus petites branches industrielles, qui devaient composer auparavant avec des moyens moindres et ont à présent des possibilités plus importantes avec Opco2i. Dans le contexte de contraction budgétaire, il a donc fallu mettre en place des règles d'affectation des budgets, notamment pour les actions de promotion des métiers.

MSAÉ : PARTENAIRE PRÉVENTION SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS DE L'AÉRONAUTIQUE, ESPACE ET DÉFENSE



Mutuelle Solidarité Aéronautique
Tout commence par la prévention

msae.fr

MSAé / Mutuelle Solidarité Aéronautique, 5 rue Paul Barruel 75740 Paris cedex 15.
Mutuelle régie par le code de la Mutualité livre III.

MSAé



Opco2i a fait du changement d'image de l'industrie un de ses chantiers de premier plan. Quel succès rencontre la démarche, et comment va-t-elle évoluer ?

EL : C'est une de nos réussites majeures que d'avoir pu changer l'image de l'industrie auprès du grand public. Le lancement de la marque « avec l'industrie, on a un avenir à fabriquer » a eu un impact important sur le changement de regard sur notre secteur, qui est à mettre au crédit d'Opco2i. Et cela va continuer très fort !

SLB : Nous sommes parties prenantes, avec BPIFrance, du prochain lancement sur la chaîne M6 d'une émission consacrée aux métiers de l'industrie. Pour les promouvoir, les téléspectateurs suivront six jeunes apprentis, avec la plus forte diversité industrielle possible, qui vont travailler sur un projet de contribution à la problématique environnementale. On les verra progresser en équipe, être mentorés... Bref, tous les codes des émissions du genre Top Chef seront utilisés. C'est une grande satisfaction car depuis que nous travaillons sur la notoriété, obtenir la mise sur pied d'une émission type télé-réalité relayée sur les réseaux sociaux faire figure de Graal. Nous nous y sommes attelés il y a plus d'un an. Au-delà, nous avons une campagne de notoriété en cours, un discours clair dans les territoires, dans des salons comme les Worldskills et au plus près du terrain. Toutes ces initiatives permettent de marquer des points de façon concrète et mesurable, ce que nous faisons avec le baromètre IPSOS créé à cet effet, qui montre que l'industrie est le secteur ayant le plus progressé en termes d'image dans notre pays. Avec cette émission, qui devrait coïncider avec la Semaine de l'industrie, en novembre prochain, nous franchissons une étape supplémentaire.

Fin avril, Opco2i a publié une étude montrant que l'industrie recrute moins et semble donner une priorité forte aux alternants. Comment l'expliquer ?

EL : L'alternance fait partie des réussites de l'industrie, incontestablement. Nous avons montré qu'elle n'a rien à voir avec un salariat low-cost. Son développement se poursuit et ce sont d'abord les changements de cap politiques qui nous contraignent et parfois nous limitent en ce domaine. Les entreprises sont demandeuses et le prennent d'autant plus au sérieux que cela exige de leur part un investissement notable et la mobilisation de leurs salariés avec le tutorat, le lien avec les écoles...

SLB : L'alternance est un moyen d'insertion fort dans l'industrie. Les comportements des entreprises sont assez vertueux en ce domaine puisque nous avons les taux d'insertion les plus élevés tous secteurs économiques confondus, avec une moyenne supérieure à 70 %. Nos pratiques de pré-recrutement sont là et efficaces. C'est un levier majeur des politiques de branches, qui sont assez offensives sur le sujet. L'apprentissage se trouve actuellement dans une phase de

Notre participation est plébiscitée pour aider à construire des solutions réalistes.

stabilisation. Cela dit, entre un contexte économique qui réduit la visibilité des entreprises et des mesures amputant le financement des formations, nous sommes face à la perspective de niveaux moins élevés qu'il y a deux ans.

Face à la mutation en cours de l'industrie et à l'arrivée annoncée de nouveaux métiers dont personne ne connaît encore les contours, comment anticiper les compétences dont aura besoin le secteur demain ?

EL : Opco2i n'a pas de boule de cristal mais réalise des études prospectives qui s'appuient au plus près de ce que les entreprises identifient comme enjeux et évolutions à venir sur leurs marchés, avec leur impact sur les compétences dont elles auront besoin. Il faut aussi se rappeler que l'industrie elle-même s'inscrit dans le temps long, ce qui permet d'anticiper de futurs besoins. On sait par exemple comment va évoluer l'aéronautique. Si les ruptures technologiques ne sont pas encore intervenues, on a néanmoins une bonne idée de ce qui attend le secteur et donc des compétences qui seront certainement utiles demain. L'industrie doit relever les défis de la transition écologique, de l'IA... Nous scrutons de près les enjeux d'avenir et les bouleversements attendus, dont on voit pour certains les prémices.

SLB : Notre gamme d'études porte autant sur des enjeux macroéconomiques et inter-industries que sur des branches ou des territoires, pour mesurer la réalité au plus près des salariés et du terrain. Nous comptons de nombreux partenaires dans ces missions-là, comme les Conseils régionaux, l'éducation nationale, Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), l'APEC, France Travail... Tous plébiscitent notre participation pour aider à construire des solutions réalistes et étant capables de descendre à l'échelle des bassins d'emploi locaux.

EL : Notre mission d'anticipation doit être menée quel que soit le contexte. L'industrie recrute chaque année. Cela veut dire des besoins de compétences à niveau et donc de la formation. Sa part dans l'économie nationale a beau baisser, elle reste considérable. Cela impose une anticipation continue des compétences, faute de quoi on risque de rater le rebond au profit de nos voisins.



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général

**RÉSOLUTION SUR LE DÉVELOPPEMENT SYNDICAL - PROJET AGIR
« ACTIVER-GLOBALISER-IDENTIFIER-RÉALISER »
COMMISSION ADMINISTRATIVE FÉDÉRALE DU VENDREDI 27 JUIN 2025**



Les membres de la Commission administrative fédérale se sont réunis le vendredi 27 juin 2025 à la Fédération FO de la Métallurgie afin, notamment, d'analyser les enjeux liés au développement syndical dans le contexte du nouveau cycle de représentativité 2025-2028.

Les membres de la CA rappellent que l'enjeu est fondamental pour garantir le poids de FO Métaux : FO Métaux doit inverser la tendance observée lors du précédent cycle, marquée par une légère érosion de notre audience, malgré des équipes engagées, des pratiques contractuelles solides et une implantation forte dans plusieurs secteurs stratégiques de l'industrie.

Les membres de la CA saluent l'initiative portée par la Fédération à travers le projet A.G.I.R., qui constitue une réponse structurée, offensive et collective aux défis que nous devons relever. Le projet a pour objectif clair de gagner +1 point de représentativité, en concentrant les efforts en priorité sur les grands groupes où FO Métaux n'est pas encore implantée, tout en consolidant nos résultats là où nous le sommes.

Les membres de la CA soulignent l'impérieuse nécessité de progresser dans le collège cadre, devenu un enjeu central de représentativité. La montée en puissance des effectifs de cadres dans l'industrie métallurgique, due à l'évolution des métiers, nous impose d'agir avec volontarisme et innovation. La mise en réseau de nos représentants FO Cadres, l'organisation de webinaires ciblés ou de conférences spécifiques, la mobilisation sur LinkedIn et les outils digitaux, la valorisation de nos partenariats et de la notion d'un syndicalisme apportant des services aux salariés sont autant de leviers pour engager une dynamique nouvelle dans ce collège déterminant.

Les membres de la CA considèrent que ce plan ambitieux repose sur une méthode rigoureuse, un pilotage fédéral, une mobilisation de l'ensemble des structures (DSC, DS Nationaux, coordinateurs, USM, membres de la CA et les formateurs) qui crée un cadre robuste pour atteindre l'objectif affiché.

Ils se félicitent également des choix relatifs à prioriser de nouvelles implantations, tout comme permettre d'accompagner les CSE sans étiquette vers une candidature FO à travers un accompagnement professionnel, progressif et structurant tout en proposant des services adaptés.

Les membres de la CA appellent chaque responsable syndical, accompagné de son équipe, à prendre toute sa part dans la réussite de ce plan en complément de la feuille de route des USM validée lors de la CA du 30 juin 2023. Cela demande la mise en œuvre des actions de formation, la participation aux comités de pilotage régionaux, une attention particulière portée aux enjeux du 3ème collège et une implication renforcée dans la remontée des PAP à la Fédération.

Ils insistent également sur l'importance de la cartographie régionale des cibles en s'appuyant sur nos USM, de la mise en place de kits de développement, du suivi des mandats et des actions de communication adaptées pour gagner en efficacité.

Les membres de la CA réaffirment leur volonté de rassembler toutes les forces vives de la Fédération autour du projet A.G.I.R.

Ils mandatent enfin le secrétariat fédéral pour déployer le plan A.G.I.R., en assurer le suivi, en présenter une évaluation annuelle, et adapter des moyens alloués à cette priorité stratégique.

C'est ensemble que nous pourrons A.G.I.R. ; « Activer, Globaliser, Identifier et Réaliser »

RÉSOLUTION DE LA CA FÉDÉRALE

ACTUALITÉ SYNDICALE

DANY DEVAUX NOUS A QUITTÉS

C'est avec stupeur et tristesse que la Fédération a appris le décès de Dany Devaux le 8 juin 2025 à l'âge de 52 ans. FO Métaux perd avec lui un homme de cœur mais aussi un syndicaliste de talent et de convictions.

Pour l'ensemble de son entourage, tant professionnel que syndical ou personnel, Dany Devaux incarnait une force tranquille. Sa disparition prématurée laisse un vide terrible dans les rangs de notre organisation, et plus particulièrement à Airbus Atlantic Méaulte où, plus qu'un ami, les métallos FO ont perdu un membre de leur grande famille. Pour celui qui se serait bien vu labourer cette terre picarde qu'il aimait tant, l'aventure aéronautique débute au lycée Henri Potez de Méaulte, où il obtient en 1991 un CAP Mécanicien Cellule d'Aéronef. L'Aérospatiale l'embauche comme opérateur commande numérique. Il adhère dès la première année à notre syndicat, convaincu par ses valeurs et par envie d'œuvrer au sein d'un collectif, lui qui a parfois tendance à s'oublier au profit des autres.

Collecteur et relais jeunes, délégué du personnel, délégué syndical, secrétaire du CHSCT, secrétaire de syndicat... Il occupera tous les mandats avant de devenir en 2011 délégué syndical central, remplaçant Claude Cliquet, qui a repéré chez le jeune militant les qualités de ceux qui font les grands syndicalistes. En 2002, il participe d'ailleurs à la première conférence « jeunes » FO Métaux, où de nombreux militants juniors s'expriment sur leur pratique du syndicalisme et leurs attentes.

C'est à partir de la fin 2006, lorsqu'Airbus (alors EADS) prépare le plan Power 8, que Dany donne toute sa mesure. Il aide alors Claude Cliquet à coordonner les dossiers et à faire le lien avec la Fédération et avec les politiques. EADS renonce à vendre les sites d'aérostruc-



tures de Méaulte et Saint-Nazaire Ville et les filiale sous le pavillon Aéroli. Dany Devaux en sera DSC. Il connaîtra ensuite toutes les étapes de l'évolution de son site au gré des réorganisations et des meccanos industriels. La réintégration dans Airbus intervient finalement en 2022 avec la création d'Airbus Atlantic, sur les bases de Stelia Aerospace, et avec les sites de Nantes et Saint-Nazaire d'Airbus Commercial Aircraft. Dany en devient alors le DSC, non sans fierté, après l'aboutissement d'un combat de près de 15 ans.

Egalement membre de la CA fédérale depuis le congrès de Montpellier, en 2012, il était trésorier de la coordination Airbus et membre du comité de

groupe européen. Attaché à la pratique conventionnelle et contractuelle, il aura été l'artisan de nombreux accords au sein du groupe, notamment du colossal round de négociations Reload, qui modernise le socle social du groupe.

« Il a valorisé le rôle de FO dans toutes les négociations auxquelles il a participé, en soulignant l'importance d'un dialogue avec les gouvernements et interlocuteurs industriels, se souvient l'ancien secrétaire général Frédéric Homez. Voix écoutée, qui savait traduire l'importance du syndicalisme réformiste en actions de négociation et de dialogue social, il était aussi un homme d'une grande gentillesse et d'une profonde humanité. »

Pour reprendre les mots d'un des nombreux métallos qui lui ont rendu hommage, « c'était un camarade exceptionnel toujours au service des autres, un dirigeant aux qualités de négociations hors pair. FO était sa vie, sa puissance et il la redistribuait à qui en avait besoin. » Issu d'une famille paysanne, il faisait preuve d'un profond attachement à sa terre, refusant d'ailleurs de prendre des responsabilités au niveau fédéral, pour ne pas quitter le site picard et son territoire. Lorsqu'il délaissait sa casquette de métallos FO de l'aéro, c'était pour enfile des bottes et aller donner un coup de main dans la ferme de sa famille de cœur. Militant de haut vol, pilier de la Fédération, il laisse le souvenir d'un homme droit, honnête, courageux, déterminé, qui, selon sa devise, ne se prenait jamais au sérieux mais faisait les choses sérieusement.

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Valentin Rodriguez adressent leurs plus sincères condoléances à celles et ceux qui l'ont connu et aimé, avec une pensée plus particulière pour sa compagne, Virginie, ainsi qu'à sa famille.

VOS DROITS

CANICULE 2025 : LES INFOS À CONNAITRE

Le 1^{er} juillet 2025, un nouveau décret entre en vigueur pour renforcer la protection des salariés face aux fortes chaleurs.

Pour FO Métaux, c'était une avancée attendue, mais aussi un rappel que la prévention ne peut pas être un mot creux. Face à la multiplication des épisodes caniculaires, l'employeur doit agir. Le droit évolue enfin dans ce sens.

UN CADRE JURIDIQUE RENFORCÉ POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Le décret n°2025-456 du 27 mai 2025 impose aux employeurs une série d'obligations concrètes en cas de forte chaleur : réorganisation du travail, adaptation des horaires, accès garanti à de l'eau fraîche (au moins 3 litres par jour en l'absence d'eau courante), équipements de protection adaptés, ventilation des locaux, pauses régulières, information des salariés... rien de facultatif. Le Code du travail a été modifié (article R.4225-2-1), et le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUERP) devra impérativement intégrer le risque chaleur. L'omission ne sera donc plus tolérée.

Ces obligations s'activent selon une nouvelle grille de vigilance Météo-France, allant du niveau vert (veille saisonnière) à la vigilance rouge (canicule extrême). Dès la vigilance jaune, des mesures devront être enclenchées.

LA TENUE VESTIMENTAIRE : CE QUE DIT (ET NE DIT PAS) LA JURISPRUDENCE

De fortes chaleurs, c'est aussi se poser la question, toujours sensible, de la tenue vestimentaire. La tentation pour certains employeurs de s'en tenir à un pouvoir disciplinaire rigide, voire autoritaire, est forte. Sur ce point, un rappel utile : la liberté vestimentaire n'est pas reconnue comme liberté fondamentale, comme l'a rappelé la Cour de cassation dans l'arrêt Monribot (2003). Cela ne signifie pas pour autant qu'un salarié n'a aucun droit à adapter sa tenue en cas de conditions extrêmes.

Dans cette affaire célèbre, c'était surtout la manière dont le salarié avait contesté une directive informelle qui avait été jugée problématique. La Cour a tranché : un désaccord n'est pas une insubordination... sauf s'il devient un acte de défi ! Aujourd'hui, le contexte a changé. A la lecture des enjeux climatiques actuels, nous pouvons y entrevoir la résurgence de la prévention. Un règlement intérieur rigide ou a contrario trop flou peut vite devenir un angle mort de la protection des salariés.

À vouloir imposer des règles de tenue inadaptées à la réalité climatique, l'entreprise prend le risque inverse et pourrait également être accusée de manquement à son obligation de sécurité.

PRÉVENTION, DIALOGUE ET ADAPTATION : UN TRIPTYQUE ÉQUILIBRÉ À CONSTRUIRE

En période de canicule, le dialogue social, l'avis du CSE, le rôle de la médecine du travail deviennent essentiels. Télé-travail, réaménagement des horaires, adaptation de la tenue quand les conditions de sécurité le permettent... le bon sens doit l'emporter.

On ne le répétera jamais assez : le DUERP est un outil central. Le co-construire avec les représentants des salariés, c'est plus qu'important, c'est devenu essentiel !



Adobe ©



Si vous voulez en savoir plus, n'hésitez pas à télécharger notre application pour ne rater aucune info juridique !

CHIFFRES...

Tous les mois, FO Métaux vous propose les chiffres clés, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

250



À l'issue des quatre journées professionnelles du Salon du Bourget, Airbus confirme sa domination du ciel mondial. Avec 250 commandes dont 148 fermes, pour une valeur de près de 21 milliards de dollars, le tout assorti d'options et d'engagements qui portent ce chiffre à plus de 400 appareils, l'avionneur européen consolide son avance sur le rival américain Boeing. Le géant de Seattle avait choisi la discrétion pour ce salon, préférant se concentrer sur le « soutien à ses clients, plutôt que sur des annonces de commandes lors de ce salon ». La famille A321 neo demeure sans conteste la favorite des compagnies aériennes, avec 127 appareils commandés, mais l'A350 s'est lui aussi distingué avec 53 exemplaires vendus, confirmant la solidité de sa place sur le marché des gros-porteurs. La performance du groupe Airbus est d'autant plus remarquable qu'elle contient la promesse de nouvelles embauches pour faire face à la demande. Une bonne nouvelle qui vient s'ajouter à celle dévoilée par le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) qui prévoit 25 000 postes à pourvoir en 2025.



LE MOT DU MOIS ACIER

L'acier, qui s'écrivait alors *acer*, est entré dans la langue française à la fin du XII^{ème} siècle, donc bien avant qu'on ne formalise sa fabrication, longtemps restée empirique. C'est le physicien Réaumur (1683-1757) qui, après avoir découvert qu'il devait contenir du carbone, mit au point ce qui allait devenir, après maintes améliorations, la sidérurgie. Touche-à-tout de génie, il s'intéressait aussi aux insectes, aux oiseaux, fit des découvertes sur le système digestif et, passionné par les arts et métiers, mit au point des techniques pour éteindre les incendies ou améliorer la circulation des carrosses.

À sa suite, les traitements de l'acier n'ont cessé de s'améliorer jusqu'à nos jours, avec le refroidissement rapide appelé *trempe*, divers convertisseurs (Bessemer a donné son nom au plus connu), toutes sortes d'alliages donnant naissance à des *acières spéciaux*. Il peut désormais être *étiré, filé, laminé, profilé, tréfilé*, et bien sûr *inoxydable*.

Ce qui sort d'une *aciérie* se voit transformé en une infinité de produits finis que l'on dira *d'acier* : une lame, une pointe, un ressort, etc. On a même connu naguère le *poumon d'acier*, aujourd'hui remplacé par d'autres techniques d'assistance respiratoire. Le *regard d'acier*, particulièrement perçant et dur, relève lui de la métaphore quelle que soit sa couleur, même si le *bleu acier* existe aussi, à peu près comparable au bleu de Prusse.

CHIFFRES CLÉS

SMIC HORAIRE BRUT

11,88 EUROS

SMIC MENSUEL BRUT

1 801,80 EUROS

CHÔMEURS

3 408 100 (CATÉGORIE A, PUBLIÉS LE 28 AVRIL 2025)

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

145,47 (1^{ER} TRIMESTRE 2025).

TAUX D'INTÉRÊT (27 JUIN)

1,93 % AU JOUR LE JOUR.

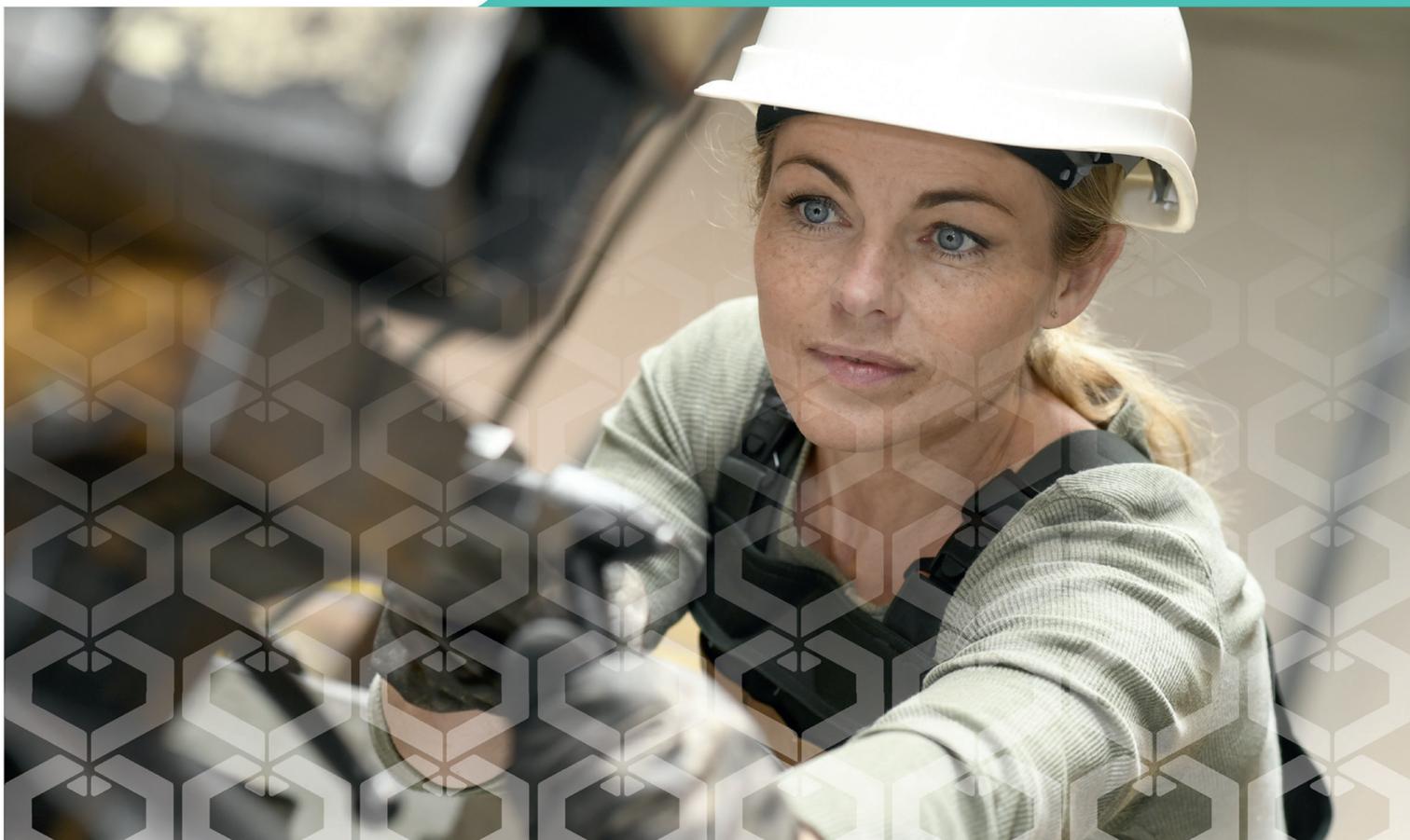
PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

3 925 EUROS PAR MOIS (POUR L'ANNÉE 2025 : 47 100 EUROS)

COÛT DE LA VIE

-0,1 % EN MAI (-0,1 % HORS TABAC)

+0,7 % EN GLISSEMENT SUR LES 12 DERNIERS MOIS
(+0,6 % HORS TABAC).



PARLONS SOLIDARITÉ !

Pensée par les partenaires sociaux signataires de votre convention collective nationale de branche, l'offre Cœur Industrie propose des aides sociales et des actions de prévention pour accompagner les salariés dans les moments clés de leur vie.

Aides réservées aux entreprises adhérentes à l'offre santé et/ou prévoyance Cœur Industrie, financées par le fonds de solidarité et soumises à conditions.

**Pour les découvrir,
flashez-moi !**



Découvrez vos garanties conventionnelles santé prévoyance

Nous sommes l'interlocuteur des branches professionnelles dans la mise en place, le suivi et le pilotage des régimes de protection sociale complémentaire conventionnelle.

Adaptées à chaque convention collective nationale (CCN), nos offres coconstruites avec les partenaires sociaux s'accompagnent d'actions ciblées spécifiques aux besoins de chaque secteur d'activités.

[www.ag2rlamondiale.fr/
conventions-collectives-
nationales](http://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales)



AG2R LA MONDIALE

Épargne
Retraite
Santé
Prévoyance